RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00369
Numéro SIREN : 495 289 159
Nom ou dénomination : ABCLIM CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2022 sous le numéro de dépôt 8089

JAVER audit

8, rue Claude Lewy
45100 ORLEANS
☎ 02 38 51 82 82

# ABCLIM CONCEPT

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 45.000 Euros

19 rue Bernard PALISSY
45140 – SAINT JEAN DE LA RUELLE

RCS ORLEANS 495 289 159

---

## *RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION*

# *Rapport du commissaire à la transformation, sur la transformation de la société à responsabilité limitée*
# ABCLIM CONCEPT
# *en société par actions simplifiée*

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 13 septembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés ;
- et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- Il m'a été communiqué les comptes clos le 31 décembre 2021,
- Il n'y a pas d'élément d'actif qui devrait faire l'objet d'une revalorisation à ce jour,
- Les comptes annuels depuis 2018 présent les résultats d'exercice suivants :
    - 2018 : 2676€
    - 2019 : 3054€
    - 2020 : 4266€
    - 2021 : -24492€

*Nos travaux nous permettent de conclure que la société respecte les grands équilibres financiers et que sa continuité d'exploitation n'est pas compromise à ce jour,* ***cependant, nous notons que le total des capitaux propres au 31 décembre 2021 est inférieur au capital social de la société.***

**Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice et des documents mises à ma disposition, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

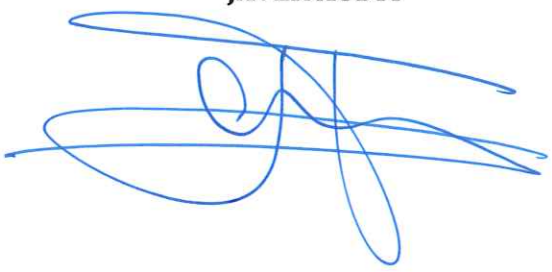
Je ne suis pas en possession d'éléments permettant de dire que le résultat intermédiaire depuis le 1er janvier 2022 permettrait aux capitaux propres de devenir supérieur au capital social à la date de ce rapport.

***En raison de ces limitations, nous ne sommes pas en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.***

*Fait à Orléans, le 21 septembre 2022,*

Le Commissaire à la transformation,

**JAVER AUDIT**



*Anil Javer-Kala*

commissaire
aux comptes